

<http://www.snetap-fsu.fr/Un-grave-recul-pour-la-formation-des-enseignants.html>



# Un grave recul pour la formation des enseignant-es

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : jeudi 14 octobre 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**Le Ministère a présenté ce 13 octobre 2021 en Comité Technique Ministériel, la dernière pièce de sa réforme des concours et de la formation des enseignant-es et [CPE](#).** Elle concerne les modalités de la formation des lauréat-es de concours pendant leur année de fonctionnaire stagiaires. Malgré le vote "contre" de toutes les organisations syndicales, le Ministre impose son projet à marche forcée.

Ce texte place à temps plein devant les élèves tou-tes les fonctionnaires-stagiaires issu-es d'un master [MEEF](#). Pour les lauréat-es titulaires d'un autre master, la situation actuelle est maintenue : ils et elles seront placé-es au 1er septembre en alternance, à mi-temps en formation, à mi-temps en responsabilité de classe.

La réforme Blanquer des concours 2022 renoue donc en partie avec les pires aspects de la réforme de 2010, révélant le véritable bénéfice qu'en attend le Ministère : l'économie de milliers de postes.

Les nouveaux dispositifs de la réforme de la formation, que ce soit les contractuel-les alternant-es, les AED prépro ou les fonctionnaires stagiaires sont fondés sur l'idée fausse que le terrain serait en lui-même formateur. Ils visent surtout à utiliser les étudiant-es et les stagiaires comme des moyens d'enseignement d'éducation, et de psychologie aux dépens de la formation disciplinaire, didactique et pédagogique délivrée par l'université.

Le ministère veut rendre les métiers de l'Éducation nationale attractifs mais les mesures apportées vont à l'inverse de l'effet recherché. Ainsi, il veut revaloriser l'entrée dans le métier mais il ne choisit pas d'augmenter les salaires mais plutôt de créer une indemnité inégale entre les stagiaires.

La [FSU](#) demande de profondes transformations des textes présentés en [CTM](#). Aucun-e fonctionnaire-stagiaire ne doit être à temps plein en responsabilité, et tou-tes doivent bénéficier d'une formation post-concours pour accompagner leur entrée progressive dans le métier. De même la prime d'attractivité doit être réévaluée et doit pouvoir bénéficier à tous les personnels et pour un montant égal.

Les Lilas, le 14 octobre 2021

[[http://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L230xH105/fsu\\_logo\\_bleu-14-25911.png](http://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L230xH105/fsu_logo_bleu-14-25911.png)]